

# Le col du fanget



**Facile**

**6,6 km**

**3h00**

de décembre  
à mars

**1766 m**

**+250 m**

## Accès :

Depuis Digne-les-Bains prendre la D900. Traverser La Javie et continuer jusqu'à Seynes-Alpes. Dans le village tourner à gauche sur le D7. Le col est à 4,5 Km. Garez-vous sur le petit parking à droite.

**Il est des spectacles à ne pas manquer. Un coucher de soleil sur la montagne de la Blanche mérite de traîner en chemin.**

De Nice .....	<b>197 km</b>
De Marseille .....	<b>184 km</b>
D'Avignon .....	<b>61 km</b>
De Gap .....	<b>190 km</b>



## Curiosité :

# Les traces du lapin



Dans la neige il est facile de repérer les traces des animaux. Ici le lièvre variable, celui qui devient blanc l'hiver pour me mieux se camoufler à laisser un signe bien évident. Les deux traces qui sont dans le même axe sont les pattes avant. Celles qui sont parallèles sont les pattes arrière. Alors dans quel sens avance-t-il ? Sur la photographie, notre lièvre allait de la gauche vers la droite. Et oui, lors de son déplacement, les pattes arrière passent devant les pattes avant ! Ses pattes en forme de coussinet sont de véritables raquettes naturelles qui lui permettent de se déplacer facilement sur la neige.





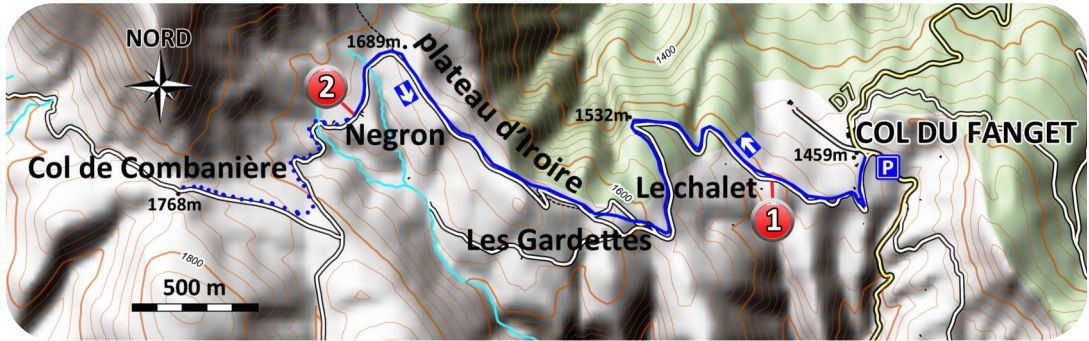
## Itinéraire :

**Juste après** le parking prendre la piste qui contourne quelques bâtiments agricoles. L'itinéraire est simple et facile, il suffit de suivre cette piste. A la côte 1510 (1), un petit chalet est sur votre gauche (30mn). Continuer vers les Gardettes puis le plateau d'Iroire. Après le plateau se trouve la bâtisse de Négron à 1675 m (1H30) (2).

**Pour le retour**, pendre le même itinéraire en sens inverse (3H).

**Variante** : Ceux qui le souhaitent, peuvent continuer après Négron jusqu'au Col de Combanière à 1768 mètres. Compter une heure de plus pour faire l'aller retour.

L'itinéraire débute par la piste à droite plein sud



Carte IGN 3439 ET

## Equipement :

- Raquettes ● ARVA
- Pelle ● Sonde
- Carte ● Boussole
- Couverture de survie
- Trousse de secours

L'éditeur, l'auteur ou le diffuseur ne sauraient être tenus pour responsable dans l'hypothèse d'un accident sur cet itinéraire, et ce, quelles qu'en soient les causes. Pour les secours composer le 112.

